

## Compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020

**Présents :** Isabelle PESTRE, Renaud TALVA, Eric DELAY, André CASTAGNA, Vivien BROCARD, Maxime CELLIER, Denis DEMARCHE, Jean-Marie HERMANT, Patricia JANSON, Vincent Brocard

**Absent non excusé :** Patrick BENARD, Philippe AUBRY

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu de la séance précédente, le Maire déclare la séance ouverte.

**ARRIVEE DE Madame Patricia JANSON à 19h55**

Les membres du conseil municipal ont décidé :

- 1) A la majorité,** avec 8 voix pour et 2 abstentions (dont celle de Mme JANSON, étant arrivée au cours de la présentation du budget, l'élue n'a pas pris part au vote) d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 conformément au tableau ci-dessous :
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,.

Le budget primitif, pour l'exercice 2020, se présente ainsi en recettes et dépenses :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	492 700.00€	543 775.00€
INVESTISSEMENT	243 540.00€	265 555.00€

- 2) A l'unanimité,** de solliciter une subvention DETR pour des travaux de voirie rues d'El Biar, Hyppolite Faure et Caillot, avec un aménagement du carrefour.

Le détail des dépenses prévues et des subventions souhaitées se décomposent ainsi :

Coût estimatif des travaux 91 812.50€ HT  
Coût de la Maitrise d'Œuvre 9 181.25€ HT

TOTAL 100 993.75€

Subvention DETR 40% 40 397.50€  
Subvention CD 20% 20 726.75€  
Reste à charge à la commune 39 869.50€

TOTAL 100 993.75€

- 3) A l'unanimité,** avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'augmenter le tarif relatif au droit de place pour les camions de vente en gros et d'appliquer celui de 50 € par jour d'occupation du domaine public, à compter du 1er avril 2020.

- 4) A la majorité avec 9 voix pour, et 1 voix contre, de fixer les tarifs ci-dessous pour les concessions cimetières :**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

- Concession de 15 ans : 60€ l'emplacement
- Concession pour 30 ans : 100€ l'emplacement

Colombarium de Mutigny : tarifs inchangés

Pour mémoire : 15 ans : 500€ (emplacement) + 60€ (concession)

30 ans : 500€ (emplacement) + 100€ (concession)

Cave-urne de Coulmier : tarifs inchangés

Pour mémoire : 15 ans : 400€ (emplacement) + 80€ (concession)

30 ans : 400€ (emplacement) + 150€ (concession)

- 5) Tenue des bureaux de vote :** le tableau pour le déroulement de la tenue du bureau de vote est établi

**Informations diverses :**

Les conseillers qui ne briguent pas un nouveau mandat témoignent, et remercient les membres du conseil pour ces 6 années passées au service de la commune.

Le MAIRE

Isabelle PESTRE

\*\*\*\*\*

**Les horaires de permanence de la mairie.**

**Lundi de 10 H 30 à 12 H 00**

**Mercredi de 10 h 30 à 12 H 00**

**Vendredi de 16 H 30 à 18 h 30.**